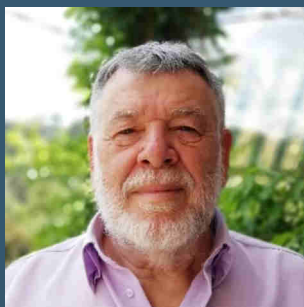


La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Peyremale s'implique dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire. Elle est notamment exposée aux inondations causées par les crues de la Cèze et du Luech, aux feux de forêt et aux mouvements de terrain. D'autres risques peuvent toucher la commune qui sont présentés dans ce document.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévision efficace. L'équipe municipale a mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde en avril 2024 afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger leurs biens et leur environnement. Le plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face aux situations de crise.

Ce DICRIM présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre en temps de crise.



Le Maire de Peyremale

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- | | |
|--|---|
|  Inondation |  Radon |
|  Neige / Verglas |  Sécheresse |
|  Tempête |  Risque Minier |
|  Rupture de barrage | |
|  Feux de forêts | |
|  Mouvement de terrain | |
|  Pandémie | |
|  Canicule | |
|  Grand froid | |

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 7 arrêtés CatNat **Inondation**
- 1 arrêté CatNat **Mouvement de terrain**
- 1 arrêté CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**





LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels
téléphoniques



Porte à porte



Sirène



Site internet de Haut-parleurs
la commune



Application
mobile
Illiwap



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Salle polyvalente, Eglise



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **04 66 25 02 41**



Intercommunalité / EPCI : **04 66 83 77 87**



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale : /



Site commune : <https://www.peyremale.fr/>



Préfecture : www.gard.gouv.fr



Inforoute : <https://inforoute.gard.fr/>



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



France Inter : **89.2 FM**
ICI Gard Lozère (France-Bleu) : **101.9 FM**



**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité
diffusées par les autorités**



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.



LES SECTEURS EXPOSÉS

La crue de la Cèze peut inonder les ponts et isoler les hameaux des Drouilhèdes et des Traverses et exceptionnellement celui de Chambonnet. La crue du Luech peut atteindre le bas du camping du moulin.

SUPPORT CARTOGRAPHIQUE RISQUE INONDATION

Où trouver le centre d'accueil le plus proche de chez soi?*

* Centre d'accueil ouvert et mis à disposition par la mairie

**Salle Polyvalente
154 Route du Mas Herm**



Sources : Google, IGN, AZI DREAL Occitanie



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



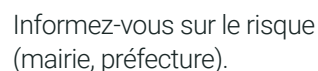
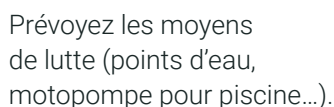
L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

A night photograph showing a hillside town. A large fire is burning on the upper slope, illuminating the scene with a bright orange glow. The town below is dark, with some lights visible from the buildings. A power line runs across the upper part of the image. In the foreground, there is a dark, out-of-focus object, possibly a railing or a person's head, partially obscuring the view.

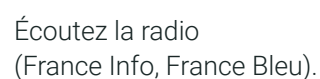
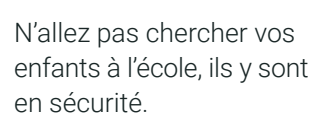
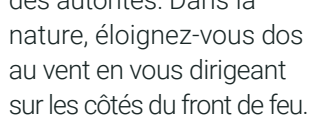
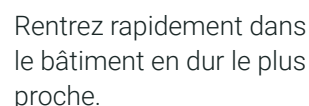
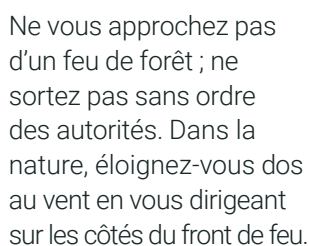
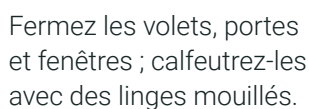
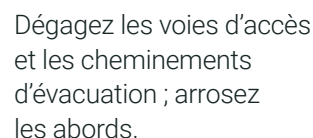
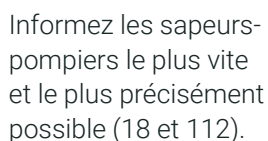
LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

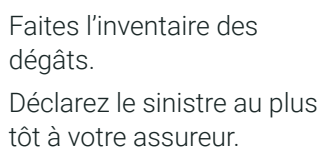


PENDANT

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :



APRÈS



⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

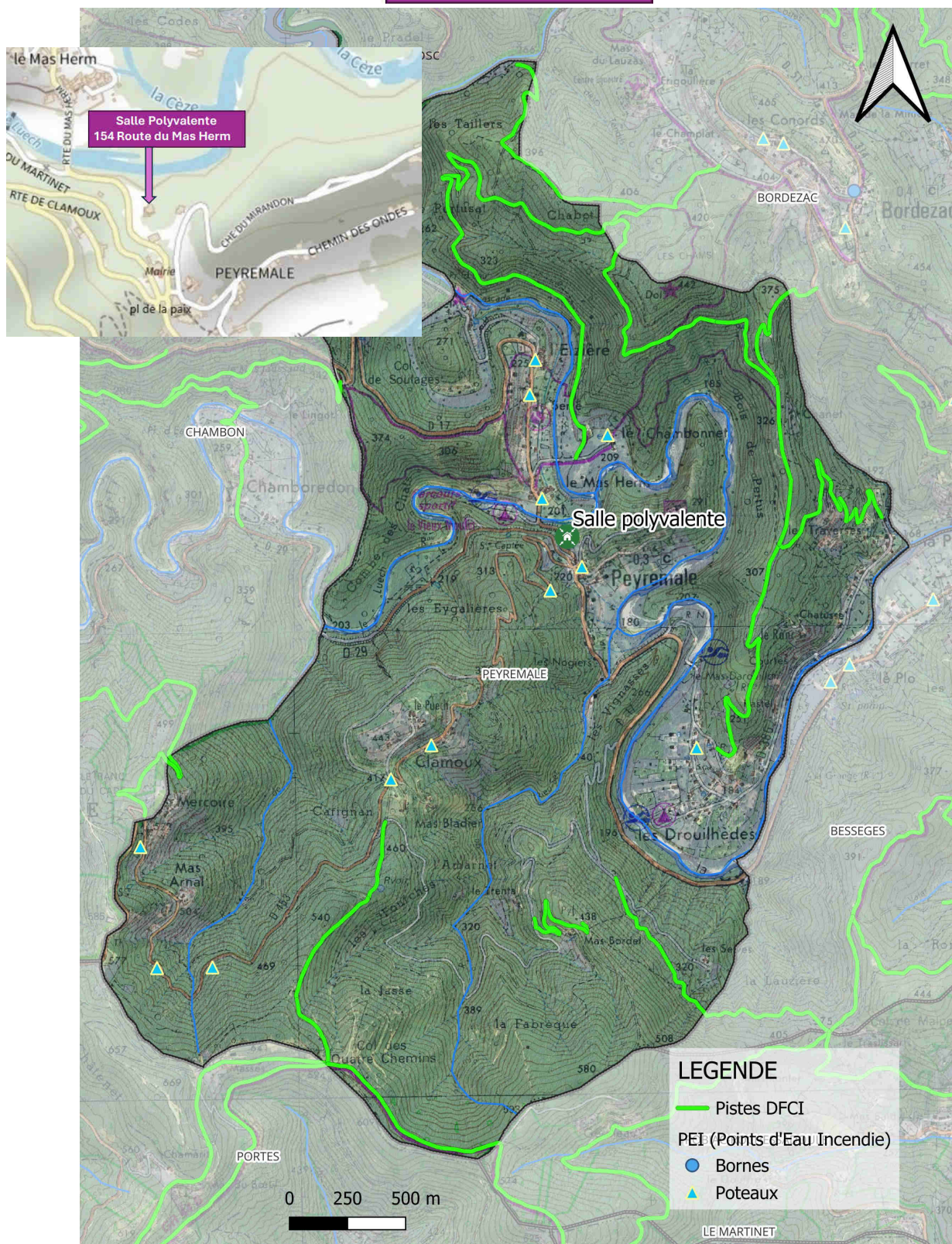
La commune est soumise à ce risque et le feu de forêt de juillet 2022, ayant touché notamment la commune voisine de Bordezac, rappelle chaque citoyen à la plus grande vigilance, notamment durant la période estivale.

SUPPORT CARTOGRAPHIQUE RISQUE INCENDIE

Où trouver le centre d'accueil le plus proche de chez soi?*

* Centre d'accueil ouvert et mis à disposition par la mairie

**Salle Polyvalente
154 Route du Mas Herm**



Sources : Google, IGN, CC Cèze Cévennes et Mairie de Peyremale



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la **formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage construit pour barrer le lit d'un cours d'eau, afin de retenir d'importants volumes d'eau nécessaires à l'adduction d'eau potable, comme aux besoins d'irrigation. La rupture de barrage correspond à la libération plus ou moins brutale de ces volumes d'eau consécutivement à la rupture partielle ou totale de l'ouvrage. La rupture entraîne la formation d'une onde de submersion qui se propage rapidement vers l'aval avec pour conséquence une élévation brutale du niveau de l'eau et des inondations rapides.

Pour certains ouvrages, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) définit les modalités d'information, d'alerte et d'évacuation des populations situées à l'aval. Ce Plan est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités d'alerte et de mise en sécurité.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Gagnez le plus rapidement possible un point haut sans traverser la rivière.



Rejoignez le point de regroupement le plus proche en suivant les indications de la mairie.



N'utilisez pas votre véhicule pour évacuer la zone.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

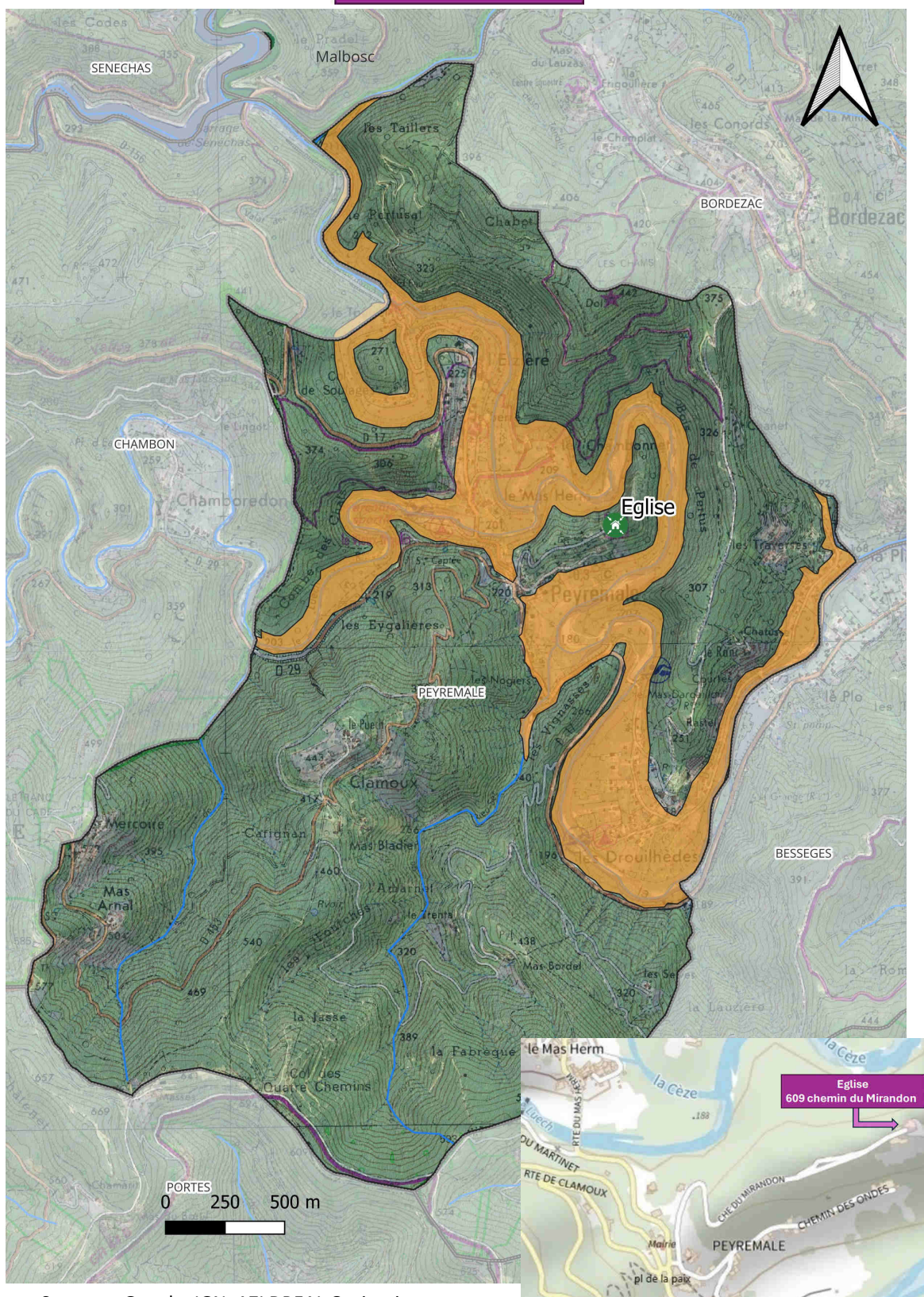
La commune est exposée en totalité à une rupture du barrage de Sénéchas, sauf le point haut au niveau de l'église de Peyremale. En cas de déclenchement des sirènes, la population doit gagner rapidement les points hauts de la commune.

Support cartographique du risque rupture de barrage

Où trouver le centre d'accueil le plus proche de chez soi?*

* Centre d'accueil ouvert et mis à disposition par la mairie

Eglise
609 chemin du Mirandon



Sources : Google, IGN, AZI DREAL Occitanie



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



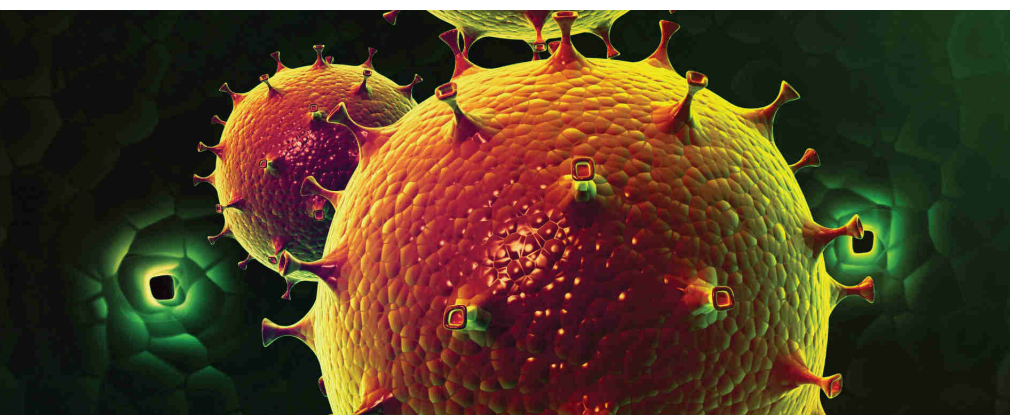
Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

LES SECTEURS EXPOSÉS

La commune est exposée au risque d'éboulements et de glissements de terrain sur toute la commune, comme déjà constaté le long de la route RD.17



LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15**.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE RADON

Risque lié à la radioactivité d'origine naturelle présente dans la croûte terrestre, pouvant entraîner un risque sur la santé des personnes exposées.

Pour connaître l'exposition de votre habitation, vous devez réaliser un dépistage à l'aide d'un appareil adapté, agréé par l'autorité de sûreté nucléaire.

Veuillez-vous renseigner auprès des autorités communales pour en savoir plus sur votre exposition au radon.

VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER D'UN ORGANISME AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ASN) POUR RÉALISER LES MESURES.

EN CAS DE CONCENTRATION DE RADON ÉLEVÉE

(supérieure à 300 Bq/m-3), veuillez à :



Renforcer l'étanchéité de votre habitation.



Ventiler régulièrement vos pièces à vivre.



Vérifier votre système de chauffage.



Prévenez les autorités.

Pour plus d'information, consultez le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : www.irsn.fr

Important : Vérifier régulièrement l'efficacité des mesures de réduction entreprises

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ
LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



LE RISQUE SÉCHERESSE

PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :



Réparez toute fuite d'eau sans tarder.



Privilégiez les douches aux bains.



Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'**arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau** en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine...).

Le risque de sécheresse est lié au **manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs** ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des **restrictions d'usage** pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être **associés** à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.



LE RISQUE MINIER

Le risque minier est lié à l'évolution des vides miniers et ouvrages (puits, galeries) abandonnées au cours des siècles du fait de l'arrêt de leur exploitation. Ces **cavités souterraines artificielles** plus ou moins profondes **présentent des risques potentiels de désordres en surface** (affaissement, effondrement) **pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens** (bâtiments, voiries, réseaux de gaz et d'eau, etc...).

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes de succession de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Ne pénétrez jamais dans les anciens travaux miniers souterrains.

Après



Ne retournez pas dans les bâtiments.



Renseignez-vous auprès de la mairie sur l'existence d'anciens travaux.



Faire connaître le sinistre par les autorités. Le déclarer au plus tôt à votre assureur.

Si des désordres apparaissent



Quittez rapidement les bâtiments affectés.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible du lieu de l'affaissement.



Prévenez les autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

NOTES PERSONNELLES

.....

.....

.....

.....

.....

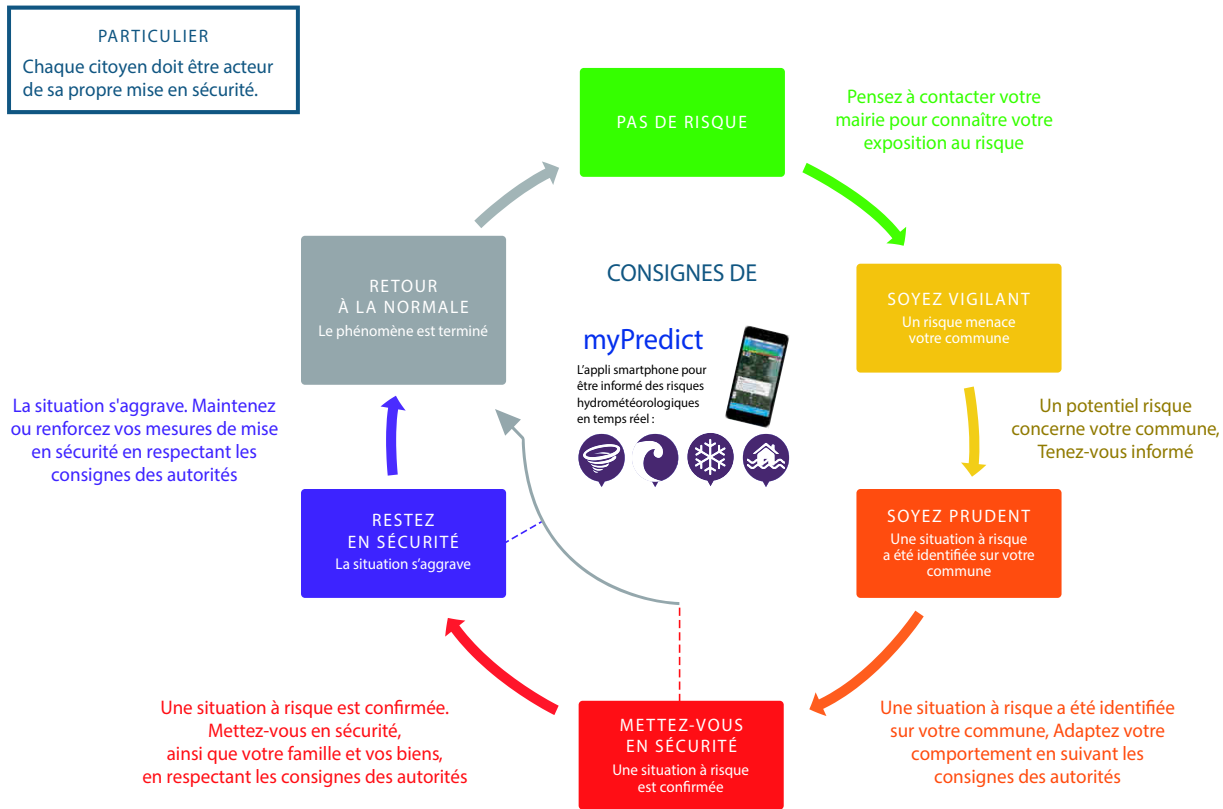
.....

.....

.....

.....

.....



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ

Radio à piles	Bougies ou lampes de poche	Nourriture et eau potable	Médicaments	Vêtements



LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SURETE

Le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable
<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protoger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>



LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

